



DECLARATION DES ELUS FORCE OUVRIERE COMITE D'ENTREPRISE ACTION ENFANCE du 15 NOVEMBRE 2016

Lors du CE du 4 octobre 2016 et en référence aux communications diffusées dans divers médias, suite à la réunion publique organisée par FO au Village d'Enfants à Amboise, la Direction Générale de la Fondation a remis en cause les témoignages des salariés. Par la voix de son Directeur Général, la direction d'Action Enfance s'est permis d'interpréter et surtout de déformer les propos des salariés et de leurs représentants du personnel. En effet, les représentants du personnel n'ont jamais attribué la responsabilité de la maltraitance institutionnelle aux professionnels.

De plus, la Direction Générale est allée jusqu'à dire que l'action syndicale conduirait à la fermeture de l'établissement : ces propos relèvent de la manipulation, voire d'une tentative d'intimidation, ce qui est inadmissible aux yeux des membres élus FO du CE.

Aussi, les élus FO du Comité d'Entreprise et les représentants syndicaux rétablissent la réalité et déclarent : les conditions de travail imposées par la Direction d'Action Enfance avec le nouveau rythme déployé à marche forcée et contre les avis des IRP, depuis maintenant 4 ans, sont gravement préjudiciables aux salariés comme aux enfants qui leur sont confiés. Ce sont bien ces conditions et leurs répercussions qui amènent le Conseil Départemental 37 à prendre ses responsabilités en organisant une enquête administrative. Ce sont bien ces conditions de travail qui ont amené les délégués du personnel à saisir la médecine du travail, l'inspection du travail et le CHSCT qui instruit un droit d'alerte dans l'établissement.

Les professionnels du Village d'Enfant d'Amboise, comme ceux d'autres Villages, ont fait leur travail et ont pris leurs responsabilités pour protéger les enfants en dénonçant la maltraitance institutionnelle. En aucun cas les salariés ne sont maltraitants. Bien au contraire, leur action le démontre, ils refusent d'assister passivement à la dégradation des conditions de travail et donc des conditions d'accueil et d'accompagnement des enfants. Ils refusent de continuer à travailler dans de telles conditions: certains en démissionnant (encore 2 ruptures conventionnelles en cours), d'autres sont en arrêt de travail à répétition voire en invalidité, d'autres encore résistent et refusent de se résigner.

Toujours lors du dernier CE, la Direction Générale a formulé à plusieurs reprises des menaces de fermeture des établissements en accusant la dénonciation en justice de l'accord sur le temps de travail par la FNAS FO. Comment peut-on reprocher à une organisation syndicale de défendre les droits et les intérêts des salariés et de vouloir améliorer leurs conditions de travail ?

Ce n'est pas FORCE OUVRIERE qui a mis la Fondation dans l'état où elle est aujourd'hui, ce n'est pas FORCE OUVRIERE qui a mis en œuvre à marche forcée une nouvelle organisation du travail sans se préoccuper des conséquences : licenciement des professionnels, priver les enfants

des adultes qui les accompagnaient depuis des années, épuiser les nouveaux salariés, chambouler toute l'organisation du travail...

Les élus FO du comité d'entreprise en ont assez des perpétuelles menaces et dénigrements dont ils font l'objet par la Direction Générale. Ils réfutent que les expertises mises en place dans le respect des protocoles légaux leur soient perpétuellement reprochées. Pour rappel, ces différentes expertises ont retenu toute l'attention de la DIRRECTE qui a refusé le licenciement des salariés protégés pour motif économique.

Quand bien même la Direction Générale de la Fondation continuerait de proférer des menaces ou des sarcasmes, les élus du Comité d'Entreprise et ses membres FO continueront à prendre leurs responsabilités. Ils exigent que la législation soit respectée dans l'intérêt des salariés et de la Protection de l'Enfance.

Le CE publie ses comptes chaque année et les allusions de la Direction Générale sont largement déplacées sur ce thème. Les élus FO du Comité d'Entreprise n'hésiteront pas à agir si ce comportement devait persister, car la répétition de tels propos s'assimilerait à de la diffamation.

En conclusion, la Direction Générale souhaite faire porter aux salariés la responsabilité de ses dysfonctionnements en cristallisant le débat sur les actions syndicales, n'assumant pas les conséquences de la désorganisation du travail qu'elle a elle-même mise en place.

Non, ni Force Ouvrière, ni les élus FO du Comité d'Entreprise ne feront de proposition de nouvelle organisation du travail, contrairement à ce que laissait entendre la Direction Générale lors du dernier CE.

C'est à l'employeur d'organiser le temps de travail des salariés, c'est à l'employeur de mettre en place des conditions de travail préservant leur santé et garantissant les conditions d'une prise en charge de qualité des enfants confiés : c'est là le minimum que l'on peut attendre d'une Direction Générale.

Enfin, les élus FO dénoncent les tentatives de la Direction Générale d'opposer les salariés d'Action Enfance, que ce soit au sein d'un même Village ou entre ceux du siège et ceux des différents lieux d'accueil.

Paris le 15 novembre 2016